

PROJET D'APPUI TECHNIQUE :

Défense de l'égalité et de la non-discrimination par les organismes de promotion de l'égalité concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les administrations publiques

Durée : du 5 septembre 2024 au 4 octobre 2026



Cofinancé
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Cofinancé et mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe



YHDENVERTAISUUSVALTUUTETTU
NON-DISCRIMINATION OMBUDSMAN

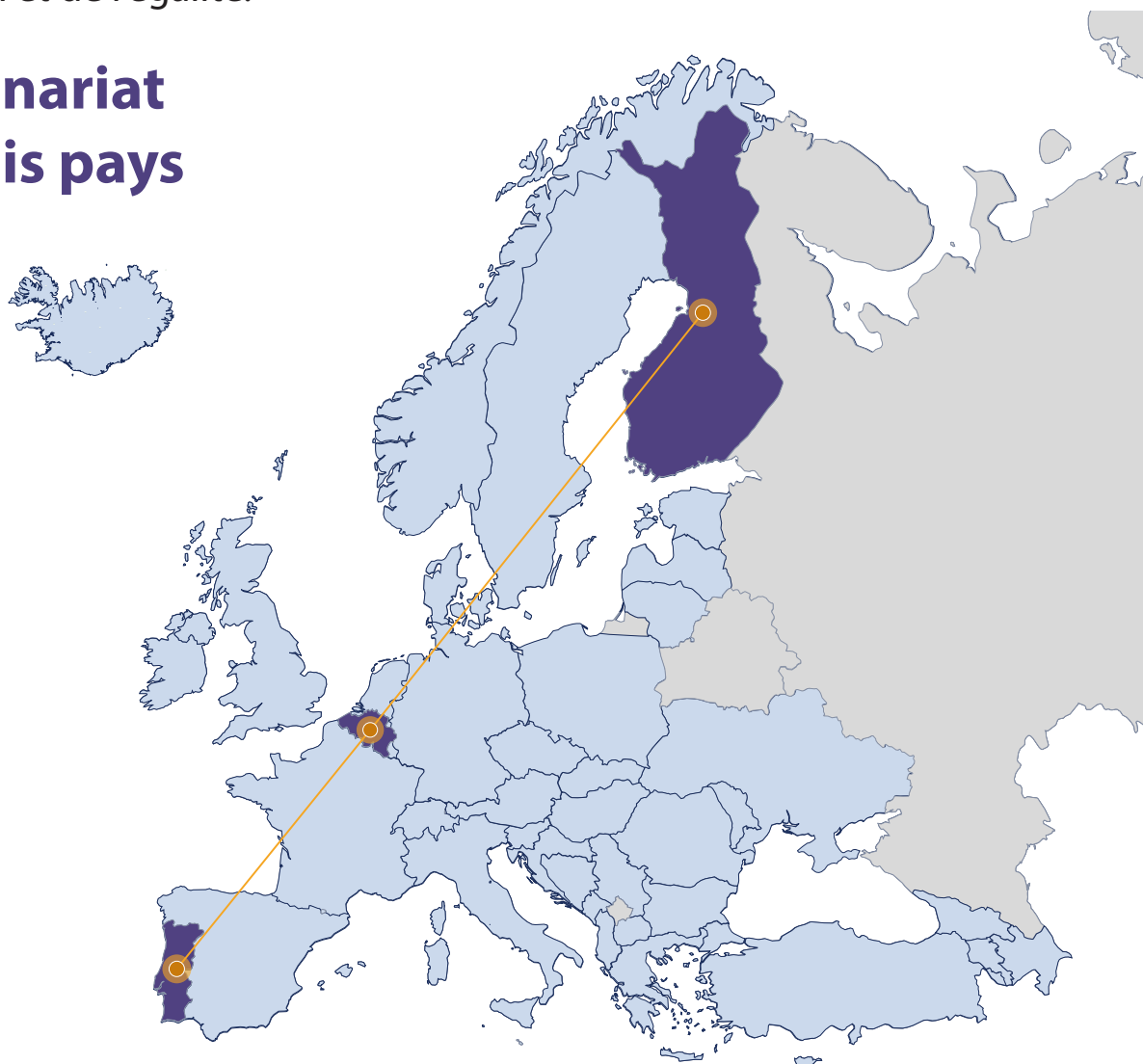


COMISSÃO PARA A CIDADANIA
E A IGUALDADE DE GÉNERO

En quoi consistait le projet ?

Dans le contexte du déploiement croissant de l'intelligence artificielle (IA) dans les administrations publiques et de la nouvelle réglementation européenne en matière d'IA, ce projet — financé par l'Union européenne au titre de l'Instrument d'appui technique (TSI) et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe en coopération avec la Commission européenne — a renforcé les capacités administratives des organismes de promotion de l'égalité en Belgique (Unia), en Finlande (le Médiateur de la non-discrimination) et au Portugal (la Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre, CIG) afin de répondre à l'impact de l'IA sur les discriminations et l'égalité. Grâce à ce projet, les trois organismes de promotion de l'égalité ont renforcé leurs capacités à détecter et à lutter contre la discrimination liée au déploiement de l'IA dans les administrations publiques, conformément aux normes de l'UE et du Conseil de l'Europe ainsi qu'à la législation nationale, et ont permis aux administrations publiques et aux organismes de régulation de mieux comprendre les risques et les opportunités de l'IA en matière de respect de la non-discrimination et de l'égalité.

Un partenariat entre trois pays



Le projet en bref

3

Publications européennes analysant le contexte juridique et politique et formulant des recommandations sur l'IA et l'égalité

12

Guides nationaux élaborés à l'intention des organismes de promotion de l'égalité en Belgique, en Finlande et au Portugal

27

Événements organisés pour sensibiliser à la prévention et à la lutte contre la discrimination algorithmique

Plus de 370

Fonctionnaires et professionnel·les formé·es à l'IA et à l'égalité

Plus de 1 150

Professionnel·les touché·es par les événements du projet

Plus de 10 300

Vues et impressions générées par la communication du projet sur les sites web et les réseaux sociaux du Conseil de l'Europe



Quels sont les résultats du projet ?

UN RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES GRÂCE À L'ANALYSE, AUX ORIENTATIONS ET AUX ÉCHANGES

Le projet a donné lieu à la publication d'une série de ressources à l'échelle européenne destinées aux organismes de promotion de l'égalité, aux organisations de défense des droits humains et aux autorités publiques, ainsi qu'à des analyses spécifiques à chaque pays et à des conseils pratiques à l'intention des bénéficiaires du projet, à savoir les organismes de promotion de l'égalité en Belgique, en Finlande et au Portugal.

Publications accessibles au public :

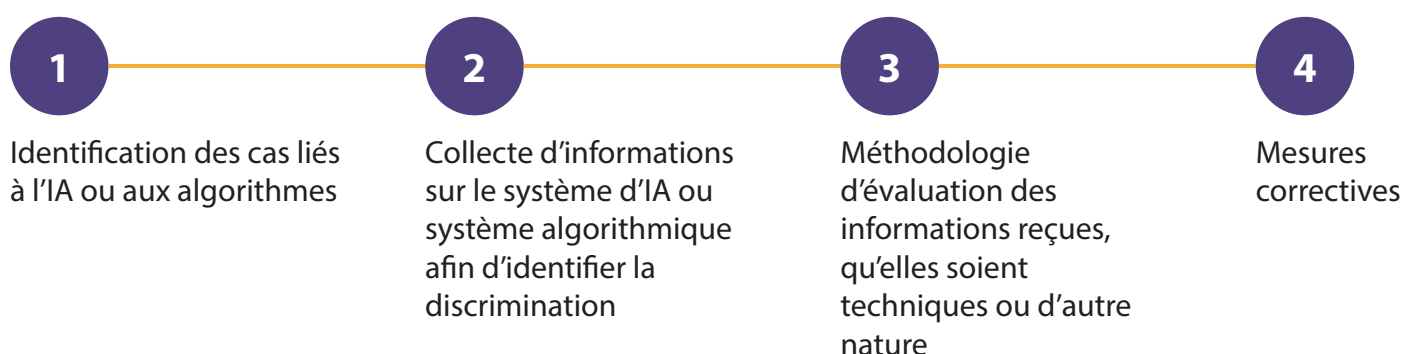
La protection juridique contre la discrimination algorithmique en Europe : cadres actuels et lacunes subsistantes, publié en anglais, finnois, français, néerlandais, portugais et suédois.

Ce rapport comprend des analyses approfondies des cadres juridiques et institutionnels européens existants afin d'identifier les points forts, les défis et les lacunes subsistantes en matière de discrimination algorithmique et de gouvernance de l'IA.

Les lignes directrices politiques européennes relatives aux discriminations induites par l'IA et les algorithmes à l'intention des organismes de promotion de l'égalité et des autres structures nationales des droits humains, ont été publiées en anglais, finnois, français, néerlandais, portugais et suédois.

Ces lignes directrices accompagnent les organismes de promotion de l'égalité et les structures de défense des droits humains pour comprendre l'évolution de leurs responsabilités en matière d'IA dans un contexte réglementaire en mutation; elles proposent des recommandations pratiques pour la mise en œuvre et l'utilisation des instruments juridiques relatifs à l'IA, notamment le Règlement européen sur l'IA, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, ainsi que d'autres normes européennes pertinentes ; et elles aident les organismes de promotion de l'égalité à conseiller les responsables des décisions politiques, les organismes de régulation et les autres autorités publiques sur les questions d'égalité, de non-discrimination et de droits humains dans le contexte de l'IA.

Méthodologie européenne d'évaluation de la discrimination algorithmique, publiée en anglais, finnois, français, néerlandais, portugais et suédois. Une méthodologie pratique destinée à soutenir les organismes de promotion de l'égalité et d'autres parties prenantes pour identifier, évaluer et traiter les cas de discrimination algorithmique dans différents contextes au sein des administrations publiques. La méthodologie se divise en quatre étapes :



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Une formation très complète et très bien documentée que je recommande vivement !

Participant-e à la formation, Belgique

Un programme de formation complet sur l'IA et l'anti-discrimination a été élaboré à l'intention du personnel des organismes de promotion de l'égalité, des administrations publiques, des autorités de surveillance du marché et d'autres parties prenantes nationales.

Au total, plus de 370 professionnel·les ont été formé·es en Belgique, en Finlande et au Portugal sur l'impact de l'IA sur l'égalité et à la manière dont elle peut conduire à la discrimination, sur la mise en œuvre des cadres réglementaires européens et nationaux, ainsi que sur l'identification, la prévention et la lutte contre les discriminations dans les systèmes d'IA.

Deux éditions de la formation, composées chacune de cinq modules de formation européens communs à tous les pays et de trois modules nationaux préparés sur mesure, un pour chaque pays bénéficiaire, ont été mises en œuvre dans chaque pays participant au projet.

Les autorités publiques ayant suivi la formation ont partagé les informations suivantes :

Concernant les aspects les plus utiles de la formation :

La réglementation relative à l'intelligence artificielle et la jurisprudence associée ont été présentées de manière très détaillée. Les documents de référence et les exemples provenant de différents pays étaient également intéressants.

Participant-e à la formation, Finlande

Concernant la manière dont elles mettront en pratique le contenu de la formation :

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques, de l'analyse de l'impact de ces politiques et de la formulation de recommandations techniques visant à améliorer les processus.

Participant-e à la formation, Portugal

Que disent les partenaires du projet ?

« L'utilisation croissante de l'IA en fait l'un des enjeux d'égalité les plus importants de notre époque. Y répondre nécessite une nouvelle expertise, une évaluation anticipée des impacts, une supervision proactive et une coopération avec un large éventail de parties prenantes. Ce projet nous a soutenus dans cette voie. »

Rainer Hiltunen, Médiateur chargé de la lutte contre la discrimination, Finlande

« Ce projet a permis de former des personnes aux différents aspects de la discrimination algorithmique liée à l'utilisation des systèmes d'IA, de se familiariser avec le cadre réglementaire des droits humains et de l'IA tant au niveau international que national, et de créer des outils susceptibles de faciliter le travail de la CIG dans le cadre de l'examen des plaintes pour discrimination. »

Carina Quaresma, Présidente de la Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre (CIG, Portugal)

« Alors que l'IA transforme nos sociétés, la lutte contre la discrimination algorithmique est devenue un enjeu crucial pour les organismes de promotion de l'égalité. Ce projet a considérablement renforcé notre expertise et amélioré notre capacité à protéger les droits fondamentaux. Nous sommes profondément reconnaissant·es du soutien que nous avons reçu. »

Patrick Charlier, Co-directeur, Unia, Belgique

Et maintenant ?

Le **Conseil de l'Europe**, en partenariat avec l'Union européenne et d'autres parties prenantes, poursuit sa coopération avec les organismes de promotion de l'égalité et les autorités publiques afin de soutenir le développement et le déploiement non discriminatoires de l'IA et des systèmes algorithmiques, conformément aux normes et politiques publiques du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

S'appuyant sur les résultats du projet, **Unia (Belgique)**, le **Médiateur pour la non-discrimination (Finlande)** et la **CIG (Portugal)** continueront à travailler avec les autorités publiques et les parties prenantes afin de garantir que l'application de l'IA dans leurs pays respecte les droits fondamentaux, l'égalité et la non-discrimination.



YHDENVERTAISUUSVALTUUTETTU
NON-DISCRIMINATION OMBUDSMAN



COMISSÃO PARA A CIDADANIA
E A IGUALDADE DE GÉNERO

Le projet est cofinancé par l'Union européenne via l'Instrument d'appui technique et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe, en coopération avec la Commission européenne, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia, Belgique), le Médiateur de la non-discrimination (Finlande) et la Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre (Portugal).

Retrouvez le site web du
projet et les publications
grâce à ce code QR.



Cofinancé
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Cofinancé et mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe